

DEPARTEMENT 479. A

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ROYAN

de la
Charente-Maritime

COMMUNE de

ARRONDISSEMENT
de Rochefort

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

15 mars 1949

CANTON
de Royan

Séance du 15 mars 1949

OBJET :
CANTINES
SCOLAIRES

de l'an mil neuf cent quarante neuf quinze, le 15 mars 1949, le Conseil Municipal de Royan

s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ch. REGAZONI, Maire

M. Ch. REGAZONI, Maire, en session { ordinaire / extraordinaire } le 10 mars 1949 d'après convocations faites le 10 mars 1949

Robinet présents: M. Mamboulan - Bujard - Péraud - Baudet - Chazeaud - Bouchet - Main-Couil - Thirion - Seugnet - Dufour - Guillaud - Jaquet - Pouget - Melle Rikoosky.

Excusés: Brotreau - Prugnaud - Chollet (a donné pouvoir à M. Regazoni) Domecq (a donné pouvoir à M. Veyssière).

Absents: M. Couzinet - Métadier - Moulinas - Simon - Reutin.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Monsieur Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a lu les comptes des de janvier et février qui ressortir dans l'ensemble un léger reliquat. Il n'y a donc pas lieu de modifier l'organisation qui semble au point.

D'autre part, le Conseil accepte les propositions de Madame la directrice de l'Ecole Jules Ferry :
1°- porter à 60 frs le prix du repas des élèves du centre d'apprentissage avec effet du 1er janvier 1949.
2°- Liberté pour la directrice d'incorporer dans le menu hebdomadaire un plat de

49.023

NOMBRE de Conseillers ayant pris part au vote

DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

APPROUVE

La Rochelle, le 15 mars 1949
Pour le Préfet
et par délégation



fournisseur : M. Bouyer
Prix : de 20 à 100 frs le kg

Avis très favorable, à la
fourniture du système actuel - L'aimant
en fait aux Moteurs Fide lafection
des l'acteurs - mais je recommande
au le Maire de ne point laisser
le volume des matières contingentes que
je mets à la disposition.

A LA ROCHELLE, LE 13 AVR. 1949

L'Inspecteur d'Académie

[Signature]

Fait et délibéré à ... Roy
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. ...
à la séance. ... membres présents

N'ont pas signé MM. ...

Pour extrait conforme :
Le Maire,

[Signature]

COMMUNIQUÉ par avis à M. l'Inspecteur
M. Bouyer -
La Rochelle, le 15 Avril 1949
Le Préfet.

communiqué pour avis à
Monsieur l'Inspecteur d'Académie
- Rochefort

La Rochelle, le 4 avril 1949
L'Inspecteur d'Académie



Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 57 de la loi
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite
de la liste les empêchés
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).

RECEVU
BUREAU